



Cheyres, le 16 avril 2019

## **Communiqué de presse – projet de décharge du Haut Carro à Cheyres**

---

Dans sa séance du 15 avril, le Conseil communal de Cheyres-Châbles a étudié en profondeur le dossier de la décharge du Haut Carro et l'a analysé sous plusieurs angles : légaux, techniques et relationnels. Ces derniers aspects ont été particulièrement discutés. Le projet, considéré initialement comme communal, a en effet une dimension régionale évidente qui était à prendre en compte.

Au départ, notre commune souhaitait aider au développement de la région, et en aucun cas provoquer des tensions avec les exécutifs des communes riveraines ainsi qu'avec leur population. Les problématiques et les impacts liés au trafic ont été clairement sous-estimés initialement.

En outre, l'analyse de la clause du besoin avancée par les initiateurs du projet repose sur des chiffres émanant de la partie vaudoise de la Broye dotée par ailleurs, à l'évidence, de plusieurs sites potentiels. Aux yeux du Conseil communal, cette clause du besoin n'est ainsi pas démontrée.

Il en va de même de l'étude hydrogéologique jugée peu probante, notamment sur le point chaud des Aglanta, départ du Ruisseau du Four qui traverse le village en contrebas. L'absence de l'accroissement des risques n'a pas été démontrée.

Pour ces raisons notamment, et en donnant suite au préavis négatif de la Commission d'aménagement, le Conseil communal renonce au changement de zone nécessaire à la réalisation du projet. Il se félicite d'avoir pu mener cette réflexion complexe et difficile avec recul et sang-froid, tout en ayant rigoureusement suivi la procédure légale.

Le Conseil communal de Cheyres-Châbles